

# Hépatiques, mousses et sphaignes du Parc naturel



*Marchantia polymorpha* (hépatique) CC



*Pellia epiphylla* (hépatique) ML



*Anthoceros agrestis* (anthocérote) ML



*Mnium hornum* (mousse) ML



*Fissidens bryoides* (mousse) ML



*Dicranum scoparium* (mousse) ML



*Andreaea rotundifolia* (mousse) ML



*Leucobryum glaucum* (mousse) CC



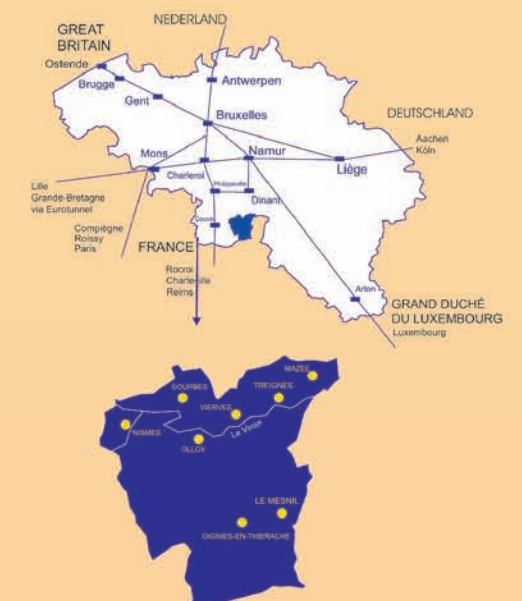
*Bryum argenteum* (mousse) ML



*Sphagnum palustre* (sphaigne) ML & CC



*Sphagnum rubellum* (sphaigne) CC



Viroinval... Naturellement

## La législation en région wallonne ?

- Plusieurs dispositions du Code forestier relatives aux droits d'usage et à la circulation en forêt limitent la cueillette de produits sauvages.
- Le décret du 06/12/2001 prévoit l'interdiction de la collecte de toute espèce de bryophyte ou de lichen, sur des surfaces de l'ordre du mètre carré et pour des raisons commerciales.
- *Dicranum viride* et *Hemodocaulis vermicosus* sont reprises à l'annexe 1 de la convention de Berne et bénéficient d'un statut de protection intégrale en Wallonie.
- Des mesures spéciales de conservation sont prévues grâce à la directive "Habitats"

Celule Bryophytes du Plan Communal de Développement  
de la Nature de Viroinval

Rue d'Azvignon, 1 - 5670 Viroinval - Tél. : +32(0)60 39 17 90 - Télécopie : +32(0)60 39 17 93 - [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

Credits photographiques : CC = C. Cassimans & ML = M. Lüth

D./2009/11.731/13

